ARRÊTÉ n° 2026/04/ 0905

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction générale

D- 2604-002203

Objet : Délégation de fonctions à Monsieur David SCHWARTZ conseiller municipal délégué à la végétation du cœur de ville et des jardins familiaux

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur David SCHWARTZ conseiller municipal est délégué à la végétalisation du cœur de ville et des jardins familiaux sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 2 : A ce titre, il signe les courriers concernant ces domaines. Aucun engagement de dépenses ne peut être effectué sans l'aval de Monsieur le maire ou de Monsieur l'adjoint aux finances.

Article 3 : Monsieur David SCHWARTZ exerce ses délégations en relation et en complémentarité de l'action de Madame Carole CALBA adjointe déléguée au cadre de vie, aux espaces verts, à la propreté urbaine, aux cimetières et à la politique de la ville.

Article 4 : La direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 24 AVR. 2026

Le maire,

MAIRIE de VAUVERT GARD

Nicolas Meizonnet

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le* 24 AVR. 2026
- *sa notification le*.....
- *sa publication le* 24 AVR. 2026

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....